



06/06/2017

La Lettre



Pourquoi ESF achèterait il CSC en France?



L'annonce concerne l'organisation des entreprises DXC en France...

[<la suite>](#)

Et la formation dans tout ça ?



Nombre de retours montrent que les actions de formation ressemblent plus à un parcours d'obstacles qu'à un long fleuve tranquille...

[<la suite>](#)

Jusqu'au 8 juin, tout est entre vos mains !



Votre vote pour le comité d'entreprise (CE) est absolument essentiel...

[<la suite>](#)



*Des tissus en microfibre ont été imprimés par l'UGICT pour chaque salarié ESF.
Lunettes, smartphones, tablettes ou votre ordinateur portable, rien ne lui échappe !
Demandez-le nous, s'il n'est pas déjà dans votre poche 😊*

Pourquoi ESF achèterait il CSC en France?



Lors de la réunion d'instance de transition mercredi dernier, il a été annoncé une nouvelle concernant **l'organisation des entreprises DXC en France**.

En bref, et vu de France : **Enterprise Service France achèterait CSC !**

La raison invoquée est de **simplifier les structures** juridiques et capitalistiques complexes, héritées de HPE et CSC en France.

Pourquoi dans ce sens-là, et pas CSC achetant ESF? Vous pouvez penser que c'est pour vous faire plaisir mais non. Il s'agit d'*une simple optimisation fiscale en France*.

ESF va devoir en effet beaucoup emprunter pour « s'offrir » la « holding » qui détiendra les deux entreprises de CSC en France mais aussi CSC Belgique, Luxembourg, Portugal, Espagne...

ESF va donc rapidement se retrouver avec une **dette importante**, considérée par les services fiscaux comme un investissement. Cela conduit à un déficit fiscal important qui sera reporté d'année en année.

Quelles sont les conséquences pour ESF, et en premier lieu pour les salariés ?

À court terme, peu de conséquences opérationnelles :

- Le patron de la région sud DXC, Pierre Bruno, patron de CSC France, rejoindrait les effectifs d'Enterprise Service France. Le directeur financier région sud DXC ferait de même. Histoire de faire semblant – à destination du fisc français- que les décisions se prennent dans ESF et nulle part ailleurs...
- Pour les **autres salariés** de ces entreprises, **pas de changement** en termes de rattachement. Vous êtes salariés ESF, et vous le restez. Idem pour nos collègues de CSC qui restent salariés CSC.
- On est loin d'une fusion entre les deux structures juridiques françaises. Cette fusion a bien été envisagée mais l'accord de méthodologie ne la favorise pas.

À long terme, bien malin qui peut prévoir l'ensemble des conséquences mais une chose est certaine : la participation française aux bénéfices pour les salariés ESF va être inexistante pendant bien des années. Pas vraiment un cadeau pour les salariés que nous sommes!

Cette réorganisation juridique sera de toute façon soumise au prochain comité d'entreprise et nous en discuterons donc, rapidement après les prochaines élections quand celui-ci sera en place.

[<Revenir au sommaire>](#)



Pour la formation : plus de hoquets que de OKs...



Nous avons abordé dans la dernière lettre de l'UGICT le sujet de la formation en concluant sur les bénéficiaires salariés/entreprise. Il s'agit évidemment d'une question vitale pour la pérennité de l'entreprise et pour l'avenir des salariés ESF.

Nombre de retours que nous avons montrés que les actions de formation ressemblent plus à un parcours d'obstacles qu'à un long fleuve tranquille.

Alors que les salariés devraient être focalisés sur leurs objectifs de formation, ils ont tout simplement du mal à faire valoir leurs droits car **bon nombre de managers**, même quand ils sont favorables à une formation, **bloquent**, souvent à **cause des budgets**.

Des **décisions toujours en attente sur les organisations** et la **nouvelle politique de voyage** rendent très frileux certains managers qui préfèrent ne pas autoriser de formation, voire même arrêter celles en cours.

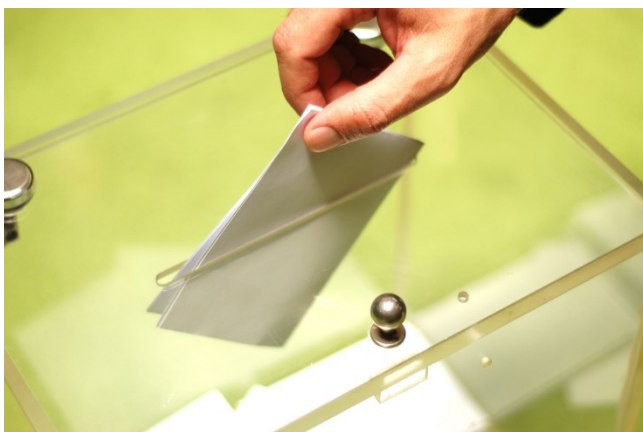
L'absence **d'engagements sur les budgets** est un sujet dont nous allons sérieusement discuter dans le **prochain comité d'entreprise**. C'est un des leviers importants qui permettront d'aller de l'avant et de rétablir un contexte de confiance.

Sur ce sujet comme sur tout ce qui concerne votre vie professionnelle, vos représentants UGICT peuvent vous aider et interviennent.

Faites comme nombre d'autres salariés ! N'hésitez pas à faire appel à eux si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits à la formation.

[<Revenir au sommaire>](#)

Jusqu'au 8 juin, tout est entre vos mains !



Votre vote pour le comité d'entreprise (CE) est absolument essentiel :

C'est en grande partie **là que se jouera l'avenir des salariés ESF/DXC**, pas seulement pour les **œuvres sociales** mais surtout pour des **décisions majeures** qui concernent l'entreprise.

Certains vous vendent déjà un lendemain dont ils n'ont pas les clés ! Nous avons démontré lors de ces dernières années que pour nous à l'UGICT, chacune de vos voix compte et qu'il s'agit sûrement du meilleur investissement pour **votre vote**.

A l'UGICT, nous présentons des **candidats CE et DP cohérents, efficaces, intègres qui continueront à travailler réellement et à impulser toute leur énergie.**

Voter pour eux les 7 et 8 juin, c'est déjà envisager un avenir meilleur !

[<Revenir au sommaire>](#)

Truc pratique :

Voter est encore possible même si vous n'avez pas votre clé de vote sous la main.

Vous connaissez votre matricule ? La clé de vote est le seul autre éléments dont vous ayez besoin pour voter.

À partir du site <http://www.e-votez.net/esf/>, il est possible de récupérer sa clé de vote en utilisant votre adresse email professionnelle.

Cliquez sur le bouton accès au vote et laissez-vous guider....

Vos futurs élus UGICT en tête de liste du comité d'entreprise

Accès au vote

Daniel Gureghian daniel.gureghian@dxc.com +33 6 86 91 00 77

Catherine Loprieno catherine.loprieno@dxc.com +33 6 13 95 41 64

Luc Leroy luc.leroy@dxc.com +33 6 72 99 32 34

Caroline Baermann caroline.baermann@dxc.com

Professionnellement engagés
Socialement responsables

N'hésitez pas à diffuser autour de vous !

Vous vous posez des questions ? Vos représentants du personnel UGICT (CE et DP) sont là pour vous !

Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou pour nous contacter, une seule adresse : contact@ugicthp.com



